

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 04768

Numéro SIREN : 380 870 097

Nom ou dénomination : Wolters Kluwer Legal Software France

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2022 sous le numéro de dépôt 40724

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021



N° 11937*03

1

BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 1

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : WOLTERS KLUWER LEGAL SOFTWARE FRAN				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :				12	
Adresse de l'entreprise : 11 avenue Michel Ricard - Bois Colombes 92270				Durée de l'exercice précédent* :				12	
Numéro SIRET* : 38087009700066				Code APE :					
Déclaration souscrite en €				Exercice N, clos le : 31/12/2021				31/12/20N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC					
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE					
		Concession, brevets et droits similaire	AF	8 928 999	AG	5 067 230	3 861 769	2 665 671	
		Fonds commercial (1)	AH	21 871 927	AI	14 688 082	7 183 845	3 274 633	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporell	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériels et outillage indust	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 406 519	AU	659 364	747 155	862 748	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	106 773	BI		106 773	107 950	
TOTAL (II)			BJ	32 314 218	BK	20 414 677	11 899 542	6 911 002	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	21 095	BW		21 095	2 885	
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	8 682 408	BY	1 215 492	7 466 916	3 654 703	
		Autres créances (3)	BZ	824 521	CA		824 521	716 190	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propre	CD		CE				
Disponibilités		CF	1 473 645	CG		1 473 645	361 519		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	112 684	CI		112 684	132 645		
	TOTAL (III)			CJ	11 114 353	CK	1 215 492	9 898 861	4 867 943
	Charges à répartir sur plusieurs exercices*	CL							
	Primes de remboursement des obligations	CM							
	Ecart de conversion actif*	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	43 428 571	1A	21 630 168	21 798 403	11 778 946
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		CP		(3) Part à plus d'un an	C	14 791
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 11937 * 03

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

2

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 1

Désignation de l'entreprise :		WOLTERS KLUWER LEGAL SOFTWARE FRANCE	
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....1 805 220.....)	DA	1 805 220
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB	862 451
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK 0)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	105 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1 0	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ 0	DG	39 986
	Report à nouveau	DH	663 785
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 084 808)
	Subvention d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées*	DK	
	TOTAL (I)	DL	391 634
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	470 000
	Provisions pour charges	DQ	487 613
	TOTAL (III)	DR	957 613
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI 0	DV	12 949 568
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	22 624
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	880 932
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 379 069
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	897 202
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 319 762
	TOTAL (IV)	EC	20 449 156
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	21 798 403
RENNVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 499 588
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 586 975

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise :		WOLTERS KLUWER LEGAL SOFTWARE FRANCE					
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	17 144 465	FH		FI	17 144 465
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	17 144 465	FK		FL	17 144 465
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	2 120 771
	Subvention d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	279 918
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 237
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	19 545 154
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	7 315 902
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	267 581
	Salaires et traitements*					FY	7 859 113
	Charges sociales (10)					FZ	3 591 016
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions *		GA	1 224 176
		- sur actif circulant : dotations aux provisions				GB	
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	764 407
						GD	95 000
	Autres charges (12)					GE	1 718 146
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	22 740 341
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 195 187)
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	40 033
	Différence négative de change					GS	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	40 033
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(40 033)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV + V - VI)						GW	(3 235 220)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021



N° 10947 * 03

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 1

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		WOLTERS KLUWER LEGAL SOFTWARE FRANCE	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	250
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	250
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	73 514
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	16 342
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	89 857
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(89 607)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(150 412) (255 589)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	19 545 154 9 525 481
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	22 629 963 10 299 302
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(3 084 808) (773 820)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	produits de locations immobilières	HY	
	(2) produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	250
	- crédit-bail mobilier *	HP	9 330
	(3) - crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	89 768
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 720 383 241 698
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6 0 Obligatoires A9 0		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieures

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 30 septembre 2021, WKLSF a acquis la société Startup & Go.

Au 31 décembre 2021 a eu lieu la transmission universelle du patrimoine de Startup & Go au profit de WKLSF.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements en Ukraine n'ont pas d'impact sur l'activité courante de l'entreprise à ce jour. Il ne semble pas que ces mêmes événements puissent générer d'incidence sur notre activité dans le futur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- Comptabilisation de l'engagement retraite Legisway pour 189.517 € qui étaient présentés en engagements hors bilan les années passées. Cet impact aurait dû être comptabilisé de manière rétrospective ; mais au regard de la faible incidence du montant, il a été décidé de le comptabiliser en variation de la période.
- Au cours de l'année 2021, l'IFRS IC a précisé la manière dont les engagements relatifs à certains régimes à prestations devaient être évalués. L'ANC a constaté que cette méthode impactait l'estimation de régimes à prestations définies tels que certains régimes en vigueur en France dont les indemnités de fin de carrière tout en précisant que cette méthode était compatible avec sa recommandation n°2013-02. L'ANC a alors décidé d'introduire un choix de méthode relative à ces régimes.
Il s'agit d'un changement de méthode comptable avec application rétroactive simplifiée au 1er janvier 2021 sans impact sur le bilan d'ouverture. L'impact dans les comptes au 1er janvier 2021 est une réduction de la provision relative aux indemnités de fin de carrière en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 100.112 €.

Informations générales complémentaires

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Une production immobilisée, pour un montant de 2.270.142 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, est inscrit dans le compte "Logiciel Production Immobilisée : 205100".

La durée d'amortissement est de 3 à 5 ans à compter de l'année de comptabilisation.

Il a été pris en compte les frais inhérents à l'élaboration du logiciel, à savoir : l'amortissement du matériel utilisé, les charges de personnel et charges sociales des personnes affectées au développement du logiciel.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions) ou à leur coût de production.

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

C. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations :

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	24 621 572		6 179 354
Installations générales agencements aménagements divers	659 335		
Matériel de transport	21 505		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	628 365		97 314
TOTAL	1 309 205		97 314
Prêts, autres immobilisations financières	107 950		
TOTAL	107 950		
TOTAL GENERAL	26 038 727		6 276 668

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			30 800 926	30 800 926
Installations générales agencements aménagements divers			659 335	659 335
Matériel de transport			21 505	21 505
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			725 679	725 679
TOTAL			1 406 519	1 406 519
Prêts, autres immobilisations financières		1 177	106 773	106 773
TOTAL		1 177	106 773	106 773
TOTAL GENERAL		1 177	32 314 218	32 314 218

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Etat des amortissements :

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 993 186	1 074 044		5 067 230
Installations générales agencements aménagements divers	64 726	84 847		149 573
Matériel de transport	12 644	7 595		20 239
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	369 086	120 465		489 552
TOTAL	446 456	212 908		659 364
TOTAL GENERAL	4 439 642	1 286 952		5 726 595

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob incorporelles TOTAL	1 074 044				
Instal.générales agenc.aménag.divers	84 847				
Matériel de transport	7 595				
Matériel de bureau informatique mobilier	120 465				
TOTAL	212 908				
TOTAL GENERAL	1 286 952				

Etat des provisions :

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Provisionnement staff département "Direction Juridique" (comptabilisé en SN)	Changement méthode calcul département "Avocats" (IFRIC) (comptabilisé en SN)	Impact TUP EasyQuorum	Augmentations Dotations	Diminution Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Autre	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	403 419	189 517	- 100 112	303				- 5 514	487 613
Autres provisions pour risques et charges	749 918					- 279 918			470 000
TOTAL	1 153 337	189 517	- 100 112	303	-	- 279 918	-	- 5 514	957 613

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Provisionnement staff département "Direction Juridique" (comptabilisé en SN)	Changement méthode calcul département "Avocats" (IFRIC) (comptabilisé en SN)	Impact TUP EasyQuorum	Augmentations Dotations	Diminution Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Autre	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	14 688 082								14 688 082
Sur comptes clients	438 759			12 326	764 407				1 215 492
TOTAL	15 126 841	-	-	12 326	764 407	-	-	-	15 903 574
TOTAL GENERAL	16 280 178	189 517	- 100 112	12 629	764 407	- 279 918	-	- 5 514	16 861 187
Dont Dotations et Reprises d'exploitation					764 407	- 279 918	-		

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	106 773	0	106 773
Clients douteux ou litigieux	14 791	0	14 791
Autres créances clients	8 667 617	8 667 617	
Personnel et comptes rattachés	26 217	26 217	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 452	20 452	
Impôts sur les bénéfices	576 316	576 316	
Taxe sur la valeur ajoutée	201 535	201 535	
Débiteurs divers	1	1	
Charges constatées d'avance	112 684	112 684	
TOTAL	9 726 386	9 604 822	121 564

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	880 932	880 932		
Personnel et comptes rattachés	1 345 060	1 345 060		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 214 705	1 214 705		
Impôts sur les bénéfices	15 444	15 444		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 704 677	1 704 677		
Autres impôts taxes et assimilés	99 184	99 184		
Groupe et associés	12 949 568	0	12 949 568	
Autres dettes	897 202	897 202		
Produits constatés d'avance	1 319 762	1 319 762		
TOTAL	20 426 532	7 476 964	12 949 568	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	15.0000	120 348			120 348

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés, dont la commercialisation, qui a de sérieuses chances de rentabilité commerciale, a commencé.

Au 31 décembre 2021, la valeur brute de ces dépenses immobilisées est de 8.306.066 €.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets, soit de 3 à 5 ans.

NB : un Crédit d'Impôt Recherche a été calculé pour un montant de 150.412 € au titre de l'exercice.

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186 ; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FDC WKF			17 962 715	17 962 715	14 688 082
FDC Startup & Go			3 909 212	3 909 212	
Total			21 871 927	21 871 927	14 688 082

Le fonds de commerce WKF (FDC WKF) et la dépréciation associée sont des actifs historiquement inscrits au bilan de WKF et qui ont été apportés lors de la cession de la branche complète et autonome de l'activité avocats à Legisway le 31 décembre 2020.

La valeur de la branche apportée a fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice. Il n'existe pas de risque de dépréciation associé à cet actif de 3 274 633€ au 31 décembre 2021.

Le fonds de commerce Startup&Go correspond à la valeur de l'actif net acquis. Il n'existe pas à date de risque de dépréciation associé à cet actif de 3.909.212 €.

Un test de dépréciation sera effectué lors de la clôture du prochain exercice.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des postes :

- Concession Brevet : Valeur Brute : 622.933 €
- Logiciels Production Immobilisée : Valeur Brute : 8.306.066 € (voir paragraphe ci-dessus)
- Fonds de commerce : Valeur Brute : 21.871.927 € (voir paragraphe ci-dessus)

NB : les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	N/A	N/A
Agencements et aménagements	Linéaire	9 ans
Installations techniques	N/A	N/A
Matériels et outillages	N/A	N/A
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Concession, brevets, droits	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	870 896
Total	870 896

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 290
Dettes fiscales et sociales	1 688 469
Autres dettes	518 976
Total	2 543 735

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	112 684
Total	112 684
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 319 762
Total	1 319 762

Variation des Capitaux Propres

Capitaux Propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	4 437 982
Affectation de résultat à la Situation Nette de l'AGO	- 773 820
Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice N	3 664 162
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	3 664 162
Variation en cours d'exercice	
- Changement de méthode PIDR	- 189 517
- Autre	1 797
Résultat de l'exercice N non affecté	- 3 084 808
Capitaux Propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	391 634
Variation des Capitaux Propres au cours de l'exercice	- 3 272 528
Variation des Capitaux Propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	- 3 272 528

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Revenus récurrents Avocats	7 353 135
Revenus récurrents Legisway	5 869 596
Services Avocats	1 152 314
Services Legisway	2 769 420
Total	17 144 465

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	134
Employés	1
Total	135

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	40 033	
Dont entreprises liées	40 033	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 22.000 euros, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 22 000 €
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : 0 €.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Crédit-bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Participation des salariés

Néant

Wolters Kluwer Legal Software France

Société par actions simplifiée au capital de 1 805 220 euros
Siège Social : 11 avenue Michel Ricard – 92 270 Bois-Colombes
RCS B 380 870 097
(la Société)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-et-deux,
Le 5 août 2022,

Holding Wolters Kluwer France, société par actions simplifiées (à associé unique), dont le siège est sis 7 rue Emmy Noether – 93400 Saint-Ouen et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 351 882 337, représentée par Monsieur Vincent Delorme, en sa qualité de Directeur Général dûment habilités aux fins des présentes (**l'Associé Unique**),

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- Inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2021
- Comptes annuels 2021 (bilan, compte de résultat et annexe).
- Rapport de gestion du Président
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes de l'exercice.
- Texte des projets de résolutions,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus aux organes de direction
- Affectation du résultat.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION - (*Approbation des comptes sociaux - quitus*)

L'Associé Unique, après lecture du Rapport de gestion du Président ainsi que du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé Unique arrête la perte de cet exercice à trois millions quatre-vingt-quatre mille huit cent huit euros (3 084 808 €).

En conséquence, il donne quitus au Président, pour l'exécution de son mandat au sein de la Société du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

L'associé Unique constate, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

Il prend acte que des dépenses et charges non déductibles, essentiellement composées d'impôts, charges obligatoires, qui s'élèvent à 35 798 €. Ce montant comprend 641€ de TVS et 35 157 € de provisions non déductibles et enregistrées au cours de l'exercice écoulé.

Cette Décision est adoptée par l'Associé Unique.

SECONDE DECISION - (Affectation du résultat - dividendes)

L'Associé Unique décide d'affecter cette perte de 3 084 808 € en totalité en Report à nouveau qui passe de 663 785 € à (2 421 023 €) (moins deux millions quatre cent vingt-et-un mille vingt-trois euros)

L'Associé Unique décide donc de ne procéder à aucune distribution de dividende au titre des bénéfices distribuables réalisés au cours de l'exercice.

Pour rappel, la société a distribué :

- 245 000 € de dividendes ont été distribués en 2017 au titre des bénéfices distribuables réalisés en 2016 dont 26 001 € éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts et 218 999 € non éligibles à cet abattement.
- 420 000 € de dividendes ont été distribués en 2018 au titre des bénéfices distribuables réalisés en 2017 dont 56 190 € éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des impôts et 363 810 € non éligible à cet abattement

Ces dividendes ont été les seuls versés au cours des quatre dernières années.

Cette Décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION - (Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et en faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette Décision est adoptée par l'Associé Unique.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



Holding Wolters Kluwer France
Représentée par Monsieur Vincent Delorme
Dûment habilité aux fins des présentes

Wolters Kluwer Legal Software France

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 805 220 €

Siège Social : 11 avenue Michel Ricard – 92 270 Bois-Colombes

R.C.S. B 380 870 097

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Cher(s) actionnaire(s),

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des statuts et des articles L.232-1 et L.227-1 alinéa 3 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les bilans et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

	2020	2021
Chiffre d'affaires HT	8 018 126 €	17 144 475 €
Produit d'exploitation	9 525 231 €	19 545 154 €
Charges d'exploitation	10 454 087 €	22 740 341 €
Résultat Exploitation	-929 615 €	-3 195 187 €
Résultat Courant	-939 803 €	-3 235 220 €
Résultat net	-773 820 €	-3 084 808 €

Le chiffre d'affaires a donc augmenté de 114 % et les charges d'exploitation de 118 % essentiellement du fait de l'intégration de l'activité de logiciels avocats au 31 décembre 2020. Ainsi, l'activité avocats représente 49.6% des revenus en 2021 et pèse pour 93% de la progression du chiffre d'affaires. Le reste de la croissance est poussé par les revenus récurrents : + 17% vs. 2020. Voir tableau ci-dessous en K€ (ARR = revenus récurrents, OO = Services).

Revenues 2021	Avocats	Growth	Legisway	Growth	TOTAL	Growth
ARR	7 353	na	5 870	17%	13 223	163%
OO	1 152	na	2 769	-7%	3 922	31%
Total	8 505	na	8 639	8%	17 144	114%

Les charges d'exploitation progressent au même rythme que le chiffre d'affaires, en ligne avec la stratégie d'investissement (pour soutenir la croissance, la R&D et l'intégration dans le Groupe Wolters Kluwer). En conséquence, la part du Résultat d'Exploitation baisse en 2021 passant de -11,6% à -18.6% du CA, tout comme celle du Résultat Net qui passe de -9,7 % à -18.0 % du CA.

1.2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, les faits significatifs survenus dans l'exercice sont les suivants :

FINANCES ET JURIDIQUE

- En fin d'année 2018, la décision de ne plus recourir à l'affacturage (dont le coût a été jugé excessif, 32 K€ en 2018), a entraîné une diminution des disponibilités et une forte croissance des créances clients. Une réorganisation des activités de recouvrement est en cours et devrait porter ses fruits courant 2022.
- Le rapprochement entre l'activité de logiciels juridiques (avocats) de la société Wolters Kluwer France (WKF) et celle de Legisway s'est concrétisé le 31 décembre 2020. En effet, les activités avocats de WKF ont été intégrées à Legisway dans le cadre d'une cession de branche complète et autonome.
- Le 30 septembre 2021, WKLSF a acquis 100% de la société Startup&Go pour un montant de 4 135 790 €. Le 31 décembre 2021 a eu lieu la transmission universelle de tous les éléments d'actifs, passifs et hors-bilan se rapportant à la société acquise.

COMMERCIAL – MISE EN ŒUVRE

1 - Les ventes au cours de l'exercice 2021 sont toujours centrées sur les abonnements/licences (locations SAAS ou vente) et les prestations liées aux logiciels vendus. Depuis 2020 et l'apport de l'activité avocats, les ventes se divisent en 2 segments :

- Legisway (ex-Contrat'tech, renommé en 2019) progiciel à destination des directions juridiques et
- Kleos et LOP, logiciels de gestion à destination des avocats.

- Directions juridiques (DJ)

Le progiciel Legisway est vendu en 2 sous-segments :

" Legisway Essentials " pour répondre aux prospects et clients ayant des besoins basiques

" Legisway Enterprise " pour répondre aux besoins les plus larges et accéder aux fonctionnalités les plus élaborées.

Cette stratégie a permis à l'entreprise de proposer au marché une réponse adaptée à tous les segments de marché pour toutes les tailles de projet, ce qui n'est encore proposé par aucun concurrent.

- Les ventes DJ ont ainsi progressé de 4.8% vs. 2020 et cumulent à 4 349 k€
- La part récurrente de ces ventes représente 29.6% en 2021 contre 22.7 % en 2020

- Avocats

Les logiciels de gestion pour avocats sont vendus en 2 sous-segments :

" Kleos " produit clés en main visant les cabinets de taille relative

" LOP " visant les cabinets de taille moyenne et plus.

- Les ventes avocats ont été en 2021 de 2 703 k€
- La part récurrente de ces ventes est de 54.6% en 2021

2 - Comme chaque année tous les clients (avocats comme directions juridiques) sont soit sous contrat de maintenance, soit sous contrat de location de licence (SAAS – Software As A Services) créant un montant important (77.1 % du CA) de revenus annuels récurrents (ARR).

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PRODUIT

- La R&D 2021 (12,4 % du CA) a essentiellement porté sur notre plateforme Django (63.65 %) qui sert de socle au paramétrage de la version 5 du logiciel Legisway Enterprise, ainsi que sur l'évolution Produit (17.5%) des différents modules qui composent les logiciels Legisway Enterprise et Legisway Essentials. Enfin, la R&D portant sur le produits avocat LOP a représenté 12.4% des efforts de R&D.
- Les principaux programmes ont continué en 2021 : Performances et montée en charge, Capacité à supporter des produits plus simples, déployés " en masse " et Text mining (Intelligence Artificielle visant à autoriser l'indexation automatique des contrats),

2. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce)**

		Article D.441 – I 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice					Article D.441 – I 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	46					50	3 497					175
Montant total des factures concernées	200 639	116 648	23 399	1 608	12 918	154 573	2 503 266	780 920	357 730	166 469	3 721 244	5 026 363
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	2,74%	1.59%	0.32%	0.02%	0.18%	2.11%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							33.2%	10.4%	4.8%	2.2%	49.4%	66.8%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 Jours						60 Jours					

3. ANALYSE DE L'ACTIVITE ET PERSPECTIVES

Les logiciels Legisway (Essentials et Enterprise) et avocats (Kleos et LOP) sont parfaitement positionnés par rapport aux attentes du marché : technologie à l'état de l'art, offre métier répondant aux besoins des clients, aucun retard vis-à-vis de la concurrence.

Cette stratégie permet à l'entreprise de proposer au marché une réponse adaptée à tous les segments de marché pour toutes les tailles de projet, ce qui n'est encore proposé par aucun concurrent.

Concernant la R&D, l'année 2022 sera pour la partie direction juridique encore consacrée à l'internationalisation du produit, à la poursuite des travaux d'innovation en Text Mining et Intelligence Artificielle, ainsi qu'à l'intégration de toutes les fonctions, nouvelles comme anciennes sur une seule et même plateforme. Pour la partie Avocats et LOP, les travaux de 2022 seront consacrés à l'amélioration du code afin d'assurer encore plus de stabilité à la plateforme et à terme la migration du produit LOP sur la plateforme Kleos.

Commercialement, l'organisation mise en place depuis fin 2020 est maintenue.

Depuis le mardi 17 mars 2020, en réponse à l'épidémie de COVID-19 qui sévit mondialement, le gouvernement français a ordonné des mesures de confinement et distanciation sociale. WKLSF a mis en œuvre les mesures lui permettant d'assurer la livraison de ses produits et services en ligne à ses clients afin de leur assurer une continuité de services sans impact sur l'activité de l'entreprise.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les événements en Ukraine n'ont pas d'impact sur l'activité courante de l'entreprise à date et il semble qu'il n'y en aura pas dans le futur.

5. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LES PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES (article L. 233-6 du Code de commerce)

Le 30 septembre 2021, WKLSF a acquis 100% de la société Startup&Go pour un montant de 4 135 790 €. Le 31 décembre 2021 a eu lieu la transmission universelle de tous les éléments d'actifs, passifs et hors-bilan se rapportant à la société acquise.

En dehors de cette opération, la Société n'a pris aucune participation au sein d'une société en France représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou ni ne s'est assuré le contrôle d'une telle société.

6. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES (article L.233-6 al. 2 du Code de commerce)

La Société ne dispose d'aucune filiale ni ne contrôle d'autre société.

7. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE (article L. 233-13 du Code de commerce)

En application de l'article L233-13 du Code de commerce, nous vous communiquons l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société :

- Holding Wolters Kluwer France, société par actions simplifiées (à associé unique), dont le siège est sis 7 rue Emmy Noether – 93400 Saint-Ouen et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 351 882 337, représentée par Monsieur Vincent Delorme, en sa qualité de

Directeur Général, détient 120.348 actions de la Société donnant lieu au même nombre de droits de vote ce qui représente 100 % du capital et des droits de vote.

La répartition du capital et des droits de votes au 31 décembre 2021 est la suivante

Actionnaires	Nb actions et droits de vote	%
Holding Wolters Kluwer France	120 348	100.00%

8. ALIENATIONS D'ACTIONS INTERVENUES POUR REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES (articles L.233-29 et R. 233-19 al. 2 du Code de commerce)

En application de l'article L.233-29 du Code de commerce, il est rappelé qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %. A défaut lesdites sociétés sont tenues de régulariser leur situation en aliénant tout ou partie des actions.

La Société ne détenant aucune action dans une autre société, l'article R233-19 du Code de commerce relatif à l'information des actionnaires sur les aliénations d'actions destinées à régulariser les participations réciproques est sans objet.

9. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS ACHETÉES VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE PAR APPLICATION DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS (article L.225-211 du Code de commerce)

Aucune action n'a été achetée et vendue au cours de l'exercice par application d'un programme de rachat d'action régi par les articles L. 225-208, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de commerce de sorte que l'information imposée par l'article L.225-211 du Code de commerce relative au nombre d'actions concernées, au cours moyens des achats et des ventes, au montant des frais de négociation, au nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et à leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi qu'à leur valeur nominale pour chacune des finalités, au nombre des actions utilisées, aux éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et à la fraction du capital qu'elles représentent est sans objet.

10. ELEMENTS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET DES VALEURS MOBILIERES COMPOSEES (articles L225-181, L. 228-99, R. 225-137 et R.225-91 du Code de commerce)

La Société n'ayant pas attribué de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au cours de l'exercice, l'information de l'article R.225-91 du Code de commerce relative aux éléments de calcul et aux résultats de l'ajustement prévu par l'article 228-99 du Code de commerce en cas d'émission ultérieure, sous quelque forme que ce soit, de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé à ses actionnaires, de distribution de réserves ou primes d'émission ou de modification de la répartition de ses bénéfices par la création d'actions de préférence, est sans objet.

11. PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Il n'existe aucune participation directe ou indirecte des salariés au capital social de l'entreprise au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2021.

12. MONTANT DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE, A TITRE ACCESSOIRE A SON ACTIVITE PRINCIPALE, A DES ENTREPRISES ECONOMIQUEMENT LIEES
(article L.551-6, 3 bis du Code monétaire et financier)

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant.

13. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La situation des mandats des Commissaires aux Comptes au 31/12/2021 est la suivante :

- la société KPMG SA, domiciliée Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92 066 Paris La Défense, Commissaire aux comptes titulaire jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 (résolution de l'Assemblée Générale du 24 mai 2017)
- la société KPMG AUDIT NORD SAS, domiciliée 36 rue Eugène Jacquets, 59700 MARCQ EN BAROEUL CEDEX – Commissaire aux comptes suppléant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 (résolution de l'Assemblée Générale du 24 mai 2017).

Le 1^{er} Janvier 2021, Monsieur Matthijs Lusse a été nommé Président de la société, Monsieur Jesus Diaz a été nommé Directeur Général et Monsieur Guillaume Le Bos a été nommé Directeur Général.

14. RESULTATS - AFFECTATION

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par une perte de trois millions quatre-vingt-quatre mille huit cent huit euros (3 084 808 €) que nous vous proposons d'affecter en totalité en report à nouveau, qui s'élève ainsi à (2 421 023 €) (moins deux millions quatre cent vingt-et-un mille vingt-trois euros).

La société ne distribuera donc aucun dividende au titre des bénéfices distribuables réalisés sur l'exercice 2021.

Le Président rappelle que :

- 210 000 € de dividendes ont été distribués en 2016 au titre des bénéfices distribuables réalisés en 2015 dont 30 387 € éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des impôts et 179 613 € non éligible à cet abattement
- 245 000 € de dividendes ont été distribués en 2017 au titre des bénéfices distribuables réalisés en 2016 dont 26 001 € éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des impôts et 218 999 € non éligible à cet abattement
- 420 000 € de dividendes ont été distribués en 2018 au titre des bénéfices distribuables réalisés en 2017 dont 56 190 € éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des impôts et 363 810 € non éligible à cet abattement
- Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2019
- Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2020

15. CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

La perte de l'exercice affectée en report à nouveau créateur entraîne un montant de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'activité de la société est en croissance : 114% en 2021 suite à l'intégration de l'activité avocats fin 2020 et 9% à scope identique. Cette croissance est parfaitement en ligne avec la politique d'investissement et du groupe Wolters Kluwer (WK). C'est pourquoi Startup&Go a été acquise par WKLSF fin 2021 avec le support total du groupe WK.

De plus, l'exercice 2022 se soldera par une croissance de plus de 10% hors Startup&Go et d'autres acquisitions sont à l'étude, toujours avec le soutien total du groupe WK.

En application de l'article L.225-248 du code de commerce, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les 4 mois suivant l'approbation des comptes 2021 à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

16. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, font, conformément à l'article 16.2 des statuts l'objet d'une mention au registre des décisions de l'associé unique.

17. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (conformément aux dispositions de l'article R 225 – 102 du code de commerce)

	2017	2018	2019	2020	2021
Capital social	1 050 000 €	1 050 000 €	1 050 000 €	1 805 220 €	1 805 220 €
Nombre d'actions	70 000	70 000	70 000	120 348	120 348
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	5 315 591 €	6 076 353 €	7 160 617 €	8 018 126 €	17 144 465 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amort. et provisions	1 124 393 €	1 279 032 €	951 355 €	160 077 €	-1 132 966 €
Impôt sur les bénéfices	-94 898 €	-121 865 €	-170 315 €	-255 589 €	-150 412 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amort. et provisions	565 931 €	700 708 €	419 366 €	-773 820 €	-3 084 808 €
Résultat distribué	420 000 €				
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	17.41 €	20.01 €	16.02 €	3.45 €	-8.16 €
Résultat après impôts, participation des salariés mais après dotations aux amortissements et provisions	8.08 €	10.01 €	5.99 €	-6.43 €	-7.43 €
Dividendes	6.00 €				
Personnel					
Effectif moyen des salariés	45	48	60	67	135

Masse salariale de l'exercice	2 546 201 €	2 616 938 €	3 335 346 €	3 823 578 €	7 745 442 €
Somme versées au titre des avanta. sociaux	1 148 318 €	1 254 752 €	1 442 084 €	1 689 551 €	3 591 016 €

18. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux associés, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code.

Nous vous précisons à toutes fins qu'une somme de 35 798 € correspondant à 641 € de TVS et 35 157 € de provisions n'est pas déductible fiscalement.

Votre Commissaire aux Comptes relate dans ses différents rapports, que nous tenons à votre disposition, l'accomplissement de sa mission.

Le Président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Bois-Colombes le 30/06/2022

Matthijs Lusse, Président



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Wolters Kluwer Legal Software France S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021
Wolters Kluwer Legal Software France S.A.S.
11 avenue Michel Ricard - 92270 Bois-Colombes

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Wolters Kluwer Legal Software France S.A.S.

11 avenue Michel Ricard - 92270 Bois-Colombes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'attention de l'Associé unique de la société Wolters Kluwer Legal Software France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Wolters Kluwer Legal Software France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

28 juillet 2022

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note « Règles et méthode comptables » dans le paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels relatifs aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite appliqués par la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

28 juillet 2022

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Wolters Kluwer Legal Software France S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

28 juillet 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 juillet 2022

KPMG S.A.

Jérémie LERONDEAU

Associé

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021



N° 11937*03

1

BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 1

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : WOLTERS KLUWER LEGAL SOFTWARE FRANC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :		12				
Adresse de l'entreprise : 11 avenue Michel Ricard - Bois Colombes 92270		Durée de l'exercice précédent* :		12				
Numéro SIRET* : 38087009700066		Code APE :						
Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 31/12/2021		31/12/20N-1				
		Brut	Amortissements, provisions	Net				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC				
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE				
		Concession, brevets et droits similaire	AF	AG	8 928 999	5 067 230	3 861 769	2 665 671
		Fonds commercial (1)	AH	AI	21 871 927	14 688 082	7 183 845	3 274 633
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 406 519	659 364	747 155	862 748
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées par mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières*		BH	BI	106 773		106 773	107 950	
TOTAL (II)		BJ	BK	32 314 218	20 414 677	11 899 542	6 911 002	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	21 095		21 095	2 885
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	BY	8 682 408	1 215 492	7 466 916	3 654 703
		Autres créances (3)	BZ	CA	824 521		824 521	716 190
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE				
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	1 473 645		1 473 645	361 519	
	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	CI	112 684		112 684	132 645	
	TOTAL (III)	CJ	CK	11 114 353	1 215 492	9 898 861	4 867 943	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices*	CL						
	Primes de remboursement des obligations	CM						
	Ecarts de conversion actif*	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	43 428 571	21 630 168	21 798 403	11 778 946	
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP			(3) Part à plus d'un an	14 791	
Clause de réserve de propriété :								
immobilisations :								
Stocks :								
Créances :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : WOLTERS KLUWER LEGAL SOFTWARE FRANCE			Exercice N	Exercice N-1
(Ne pas reporter le montant des centimes)*				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....1 805 220.....)	DA	1 805 220	1 805 220
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB	862 451	862 451
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence 0	DC		
	Réserve légale (3)	DD	105 000	105 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) 0	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* 0	DG	39 986	39 986
	Report à nouveau	DH	663 785	1 625 325
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 084 808)	(773 820)
	Subvention d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	391 634	3 664 162
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	470 000	749 918
	Provisions pour charges	DQ	487 613	403 419
	TOTAL (III)	DR	957 613	1 153 337
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) 0	DV	12 949 568	2 374 472
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	22 624	22 029
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	880 932	430 591
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 379 069	2 603 591
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	897 202	503 815
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 319 762	1 026 948
	TOTAL (IV)	EC	20 449 156	6 961 447
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	21 798 403	11 778 946
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 499 588	4 586 975
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise :		WOLTERS KLUWER LEGAL SOFTWARE FRANCE					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	Exercice (N-1)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	17 144 465	FH		FI	17 144 465 8 018 126
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	17 144 465	FK		FL	17 144 465 8 018 126
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	2 120 771 1 415 100
	Subvention d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	279 918 89 768
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 237
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	19 545 154 9 525 231
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	7 315 902 3 309 228
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	267 581 200 710
	Salaires et traitements*					FY	7 859 113 3 823 578
	Charges sociales (10)					FZ	3 591 016 1 689 551
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions *		GA	1 224 176 860 486
		- sur actif circulant : dotations aux provisions				GB	
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	764 407 234 000
	Autres charges (12)					GD	95 000
						GE	1 718 146 242 295
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	22 740 341 10 454 847
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(3 195 187) (929 615)
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	40 033 10 187
	Différence négative de change					GS	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	40 033 10 187
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(40 033) (10 187)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	(3 235 220) (939 803)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021



N° 10947 * 03

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 1

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		WOLTERS KLUWER LEGAL SOFTWARE FRANCE	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	250
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	250
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	73 514
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	16 342
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	89 857
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(89 607)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(150 412) (255 589)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	19 545 154 9 525 481
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	22 629 963 10 299 302
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(3 084 808) (773 820)
REMOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières	HY	
	(2) produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	250
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	9 330
	(3) - crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	89 768
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 720 383 241 698
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6 0 Obligatoires A9 0		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 30 septembre 2021, WKLSF a acquis la société Startup & Go.

Au 31 décembre 2021 a eu lieu la transmission universelle du patrimoine de Startup & Go au profit de WKLSF.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements en Ukraine n'ont pas d'impact sur l'activité courante de l'entreprise à ce jour. Il ne semble pas que ces mêmes événements puissent générer d'incidence sur notre activité dans le futur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- Comptabilisation de l'engagement retraite Legisway pour 189.517 € qui étaient présentés en engagements hors bilan les années passées. Cet impact aurait dû être comptabilisé de manière rétrospective ; mais au regard de la faible incidence du montant, il a été décidé de le comptabiliser en variation de la période.
- Au cours de l'année 2021, l'IFRS IC a précisé la manière dont les engagements relatifs à certains régimes à prestations devaient être évalués. L'ANC a constaté que cette méthode impactait l'estimation de régimes à prestations définies tels que certains régimes en vigueur en France dont les indemnités de fin de carrière tout en précisant que cette méthode était compatible avec sa recommandation n°2013-°2. L'ANC a alors décidé d'introduire un choix de méthode relative à ces régimes.
Il s'agit d'un changement de méthode comptable avec application rétroactive simplifiée au 1er janvier 2021 sans impact sur le bilan d'ouverture. L'impact dans les comptes au 1er janvier 2021 est une réduction de la provision relative aux indemnités de fin de carrière en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 100.112 €.

Informations générales complémentaires

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Une production immobilisée, pour un montant de 2.270.142 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, est inscrit dans le compte "Logiciel Production Immobilisée : 205100".

La durée d'amortissement est de 3 à 5 ans à compter de l'année de comptabilisation.

Il a été pris en compte les frais inhérents à l'élaboration du logiciel, à savoir : l'amortissement du matériel utilisé, les charges de personnel et charges sociales des personnes affectées au développement du logiciel.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions) ou à leur coût de production.

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

C. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations :

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	24 621 572		6 179 354
Installations générales agencements aménagements divers	659 335		
Matériel de transport	21 505		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	628 365		97 314
TOTAL	1 309 205		97 314
Prêts, autres immobilisations financières	107 950		
TOTAL	107 950		
TOTAL GENERAL	26 038 727		6 276 668

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			30 800 926	30 800 926
Installations générales agencements aménagements divers			659 335	659 335
Matériel de transport			21 505	21 505
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			725 679	725 679
TOTAL			1 406 519	1 406 519
Prêts, autres immobilisations financières		1 177	106 773	106 773
TOTAL		1 177	106 773	106 773
TOTAL GENERAL		1 177	32 314 218	32 314 218

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Etat des amortissements :

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 993 186	1 074 044		5 067 230
Installations générales agencements aménagements divers	64 726	84 847		149 573
Matériel de transport	12 644	7 595		20 239
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	369 086	120 465		489 552
TOTAL	446 456	212 908		659 364
TOTAL GENERAL	4 439 642	1 286 952		5 726 595

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. incorporelles TOTAL	1 074 044				
Instal. générales agenc. aménag. divers	84 847				
Matériel de transport	7 595				
Matériel de bureau informatique mobilier	120 465				
TOTAL	212 908				
TOTAL GENERAL	1 286 952				

Etat des provisions :

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Provisionnement staff département "Direction Juridique" (comptabilisé en SN)	Changement méthode calcul département "Avocats" (IFRIC) (comptabilisé en SN)	Impact TUP EasyQuorum	Augmentations Dotations	Diminution Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Autre	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	403 419	189 517	- 100 112	303				- 5 514	487 613
Autres provisions pour risques et charge	749 918					- 279 918			470 000
TOTAL	1 153 337	189 517	- 100 112	303	-	- 279 918	-	- 5 514	957 613

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Provisionnement staff département "Direction Juridique" (comptabilisé en SN)	Changement méthode calcul département "Avocats" (IFRIC) (comptabilisé en SN)	Impact TUP EasyQuorum	Augmentations Dotations	Diminution Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Autre	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	14 688 082								14 688 082
Sur comptes clients	438 759			12 326	764 407				1 215 492
TOTAL	15 126 841	-	-	12 326	764 407	-	-	-	15 903 574
TOTAL GENERAL	16 280 178	189 517	- 100 112	12 629	764 407	- 279 918	-	- 5 514	16 861 187
Dont Dotations et Reprises d'exploitation					764 407	- 279 918	-		

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	106 773	0	106 773
Clients douteux ou litigieux	14 791	0	14 791
Autres créances clients	8 667 617	8 667 617	
Personnel et comptes rattachés	26 217	26 217	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 452	20 452	
Impôts sur les bénéfices	576 316	576 316	
Taxe sur la valeur ajoutée	201 535	201 535	
Débiteurs divers	1	1	
Charges constatées d'avance	112 684	112 684	
TOTAL	9 726 386	9 604 822	121 564

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	880 932	880 932		
Personnel et comptes rattachés	1 345 060	1 345 060		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 214 705	1 214 705		
Impôts sur les bénéfices	15 444	15 444		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 704 677	1 704 677		
Autres impôts taxes et assimilés	99 184	99 184		
Groupe et associés	12 949 568	0	12 949 568	
Autres dettes	897 202	897 202		
Produits constatés d'avance	1 319 762	1 319 762		
TOTAL	20 426 532	7 476 964	12 949 568	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	15.0000	120 348			120 348

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés, dont la commercialisation, qui a de sérieuses chances de rentabilité commerciale, a commencé.

Au 31 décembre 2021, la valeur brute de ces dépenses immobilisées est de 8.306.066 €.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets, soit de 3 à 5 ans.

NB : un Crédit d'Impôt Recherche a été calculé pour un montant de 150.412 € au titre de l'exercice.

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186 ; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FDC WKF			17 962 715	17 962 715	14 688 082
FDC Startup & Go			3 909 212	3 909 212	
Total			21 871 927	21 871 927	14 688 082

Le fonds de commerce WKF (FDC WKF) et la dépréciation associée sont des actifs historiquement inscrits au bilan de WKF et qui ont été apportés lors de la cession de la branche complète et autonome de l'activité avocats à Legisway le 31 décembre 2020.

La valeur de la branche apportée a fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice. Il n'existe pas de risque de dépréciation associé à cet actif de 3 274 633€ au 31 décembre 2021.

Le fonds de commerce Startup&Go correspond à la valeur de l'actif net acquis. Il n'existe pas à date de risque de dépréciation associé à cet actif de 3.909.212 €.

Un test de dépréciation sera effectué lors de la clôture du prochain exercice.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des postes :

- Concession Brevet : Valeur Brute : 622.933 €
- Logiciels Production Immobilisée : Valeur Brute : 8.306.066 € (voir paragraphe ci-dessus)
- Fonds de commerce : Valeur Brute : 21.871.927 € (voir paragraphe ci-dessus)

NB : les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	N/A	N/A
Agencements et aménagements	Linéaire	9 ans
Installations techniques	N/A	N/A
Matériels et outillages	N/A	N/A
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Concession, brevets, droits	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	870 896
Total	870 896

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 290
Dettes fiscales et sociales	1 688 469
Autres dettes	518 976
Total	2 543 735

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	112 684
Total	112 684
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 319 762
Total	1 319 762

Variation des Capitaux Propres

Capitaux Propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	4 437 982
Affectation de résultat à la Situation Nette de l'AGO	- 773 820
Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice N	3 664 162
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	3 664 162
Variation en cours d'exercice	
- Changement de méthode PIDR	- 189 517
- Autre	1 797
Résultat de l'exercice N non affecté	- 3 084 808
Capitaux Propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	391 634
Variation des Capitaux Propres au cours de l'exercice	- 3 272 528
Variation des Capitaux Propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	- 3 272 528

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Revenus récurrents Avocats	7 353 135
Revenus récurrents Legisway	5 869 596
Services Avocats	1 152 314
Services Legisway	2 769 420
Total	17 144 465

ANNEXES

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	134
Employés	1
Total	135

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	40 033	
Dont entreprises liées	40 033	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 22.000 euros, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 22 000 €
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : 0 €.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Crédit-bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Participation des salariés

Néant